

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 51/098/2004 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 273/04 (AMR 51/141/2004 du 27 septembre 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS
(CAROLINE DU NORD)

Sammy Cristal Perkins, (h), Noir, 50 ans

Londres, le 11 octobre 2004

Sammy Perkins a été exécuté en Caroline du Nord le 8 octobre 2004. Il avait été condamné à la peine capitale pour le meurtre d'une fillette de sept ans, LaSheena Renae « JoJo » Moore, tuée en 1992.

Le 7 octobre au soir, par cinq voix contre quatre, la Cour suprême fédérale a levé un sursis à exécution qu'un juge fédéral avait accordé précédemment afin de donner aux avocats de Sammy Perkins le temps de contester la constitutionnalité de la procédure d'exécution utilisée en Caroline du Nord (voir l'Action urgente AMR 51/141/2004). Par la suite, le gouverneur Easley a refusé de gracier le condamné.

Sammy Perkins est ainsi devenu le 48^e condamné à mort exécuté aux États-Unis depuis le début de l'année, et le 933^e depuis la reprise des exécutions dans le pays, en 1977. Trente-deux de ces exécutions ont eu lieu en Caroline du Nord.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*